

Audit des outils informatiques et des processus administratifs Tribunal pénal fédéral

L'essentiel en bref

Le Tribunal pénal fédéral (TPF) est un des quatre tribunaux de la Confédération. Il a son siège à Bellinzona et traite en moyenne plus de 50 affaires pénales ainsi que 650 plaintes par année. Le TPF compte 65 collaborateurs, dont 18 juges. Ses charges d'exploitation pour l'année 2015 se sont élevées à quelque 14,2 millions de francs et ses recettes à près de 1,1 million.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné l'existence et l'efficacité des processus administratifs et du système de contrôle interne (SCI) du TPF, ainsi que les outils informatiques utilisés dans ce contexte. Pour le CDF, ces processus permettent une gestion adéquate et efficace de la procédure pénale et ses outils informatiques répondent aux besoins. Ainsi, le résultat de l'audit est positif.

La gestion administrative sous forme «papier» est toujours requise par la loi

Le CDF a examiné l'ensemble des tâches et des contrôles liés à l'exploitation de l'infrastructure informatique du TPF. Formellement, le TPF ne disposait pas encore d'un règlement informatique. D'un point de vue opérationnel, tout fonctionne bien et la sécurité est adéquate. Depuis 2005, le TPF utilise le programme JURIS pour la gestion des affaires judiciaires. Cette application, également utilisée par le Tribunal administratif fédéral et d'autres instances cantonales, répond aux besoins des utilisateurs. Ces derniers sont généralement satisfaits de son fonctionnement.

D'un point de vue stratégique, le CDF a été informé que le TPF est impliqué dans un projet intitulé "Vision Joining Forces". L'objectif principal consiste à évaluer l'existence d'alternatives aux programmes utilisés aujourd'hui pour gérer les dossiers de justice. Malgré l'évolution des outils informatiques, la gestion administrative de ces dossiers doit toujours se faire sous forme «papier». Un changement dans ce domaine requiert des adaptations de dispositions légales qui ne sont pas de la compétence du TPF.

Améliorer l'analyse des risques

Contrairement aux unités de l'administration fédérale, le CDF constate que le TPF effectue plusieurs appréciations des risques, mais qu'il ne dispose pas d'une analyse des risques stratégiques. Il lui a donc recommandé de mettre en place une telle analyse sur la base de modèles déjà existants.